



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-021

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2021

Sommaire

SGCD

74-2021-02-05-001 - Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-009 portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

SGCD

74-2021-02-05-001

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-009 portant subdélégation
de signature de la directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie en matière
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le **05 FEV. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021-~~009~~
portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

-1-

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie, est donnée à Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental (SGCD).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT et de Mme Sylvia CHARPIN, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 est donnée, dans la limite de 2 000 € (hors titre 2), à Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achats et finances.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT, de Mme Sylvia CHARPIN et de Mme Hélène BEUCLIER, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 est donnée, dans la limite de 2 000 €, à M. Pierre LAURENT, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental, chef du service des systèmes d'information et de communication.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider dans Chorus formulaires les propositions d'engagements juridiques signées préalablement par les agents désignés dans les articles 1, 2 et 3 et de valider les constatations de service fait saisies dans Chorus formulaires :

NOM Prénom	Fonction	Validation sur BOP
AMET Anne-Laure	Gestionnaire budgétaire	Tous BOP
BEUCLIER Hélène	Cheffe du service achat et finances	Tous BOP
CARRIER Elisabeth	Chargée de mission immobilier	Tous BOP
DEPOLLIER Marie-Ange	Adjointe à la cheffe du service achat et finances	Tous BOP
DEPRES Catherine	Responsable exécution budgétaire bloc 1	Tous BOP
DUFFAUD Christine	Coordinatrice départementale des dépenses adjointe	Tous BOP
EMONET Marie-Rolande	Responsable exécution budgétaire bloc 2	Tous BOP
GOURDOL Damien	Responsable exécution budgétaire bloc 3	Tous BOP
QUOEX Christelle	Gestionnaire budgétaire bloc 2	Tous BOP
STROHL Murielle	Gestionnaire action sociale	Tous BOP

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais occasionnés par les déplacements des personnels relevant du périmètre du secrétariat général commun départemental dans l'outil Chorus-DT, pour l'ensemble des BOP (fonction GV).

NOM Prénom	Fonction
AMET Anne-Laure	Gestionnaire budgétaire
BEUCLIER Hélène	Cheffe du service achat et finances
CHARPIN Sylvia	Directrice adjointe du SGC
DEPOLLIER Marie-Ange	Adjointe à la cheffe du service achat et finances
EMONET Marie-Rolande	Responsable exécution budgétaire bloc 2
GOURDOL Damien	Responsable exécution budgétaire bloc 3
QUOEX Christelle	Gestionnaire bloc 2

Article 6 : Subdélégation de signature aux personnes suivantes pour l'utilisation de la carte d'achat, dans la limite des plafonds définis ci-après :

NOM Prénom	Service	Fonction	Niveau carte achat	Plafond paiement
Florence GOUACHE	Préfecture	Secrétaire générale	1	2 000 €
Wahid FERCHICHE	Préfecture	Directeur de cabinet	1	800 €
Nicolas GAILLARD	Préfecture	Chef du bureau de la représentation et de la communication de l'Etat	1	800 €
Richard BOISSON	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Sous-préfet	1	800 €
Anne-Gaëlle BAILLY	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Secrétaire générale	1	800 €
Bruno CHARLOT	Sous-préfecture Bonneville	Sous-préfet	1	800 €
Isabelle ANTHONIOZ	Sous-préfecture Bonneville	Secrétaire générale	1	800 €
Jean-Luc BLONDEL	Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois	Sous-préfet	1	800 €
Frédérique LOISEAU	Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois	Secrétaire générale	1	800 €
Sébastien BAUDRY	SGCD	Chargé du pool de véhicules	1	800 €
Patrick BRIQUET	SGCD	Agent logistique	1	800 €
Eric GUICHON,	DDT	Chef de l'unité territoriale de Thonon-les-Bains	1	800 €
Eliane SOUDAN-ROSSERO	DDT	Chargée de communication	1	800 €
Chantal BAUDIN	DDPP	Directrice	1	800 €

Pierre MILLOT	DDPP	Assistant service SSA	1	800 €
Marion BOUTELOUP- MASSOT	DDCS	Directrice adjointe	1	800 €

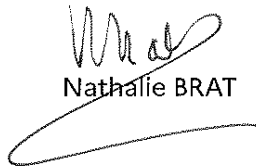
Article 7 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun
départemental,



Nathalie BRAT